

AVIS PUBLIC

VILLE DE MONTRÉAL

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AVIS est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté un premier projet de résolution lors de sa séance tenue le 1^{er} mai 2006, relativement à un projet particulier autorisant :

- l'occupation à des fins de bureau et de résidence ainsi que la transformation du bâtiment situé au 7049, rue Saint-Urbain. Ce projet déroge à l'article 121 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie (01-279), relatif à l'usage.

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de résolution, le 24 mai 2006 à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ce projet de résolution vise la zone 0002, de même que les zones qui lui sont contiguës. Le périmètre de l'ensemble de ces zones est délimité par le plan figurant ci-dessous :



Le projet de résolution est disponible pour consultation, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, lequel est situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, à Montréal.

Donné à Montréal, ce 10 mai 2006

Me Pierre Rochon
Secrétaire d'arrondissement